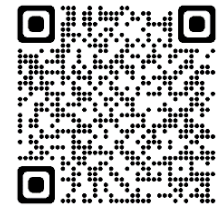




AIDE	STATUT DE DEMANDEUR	CRITERES d'OBTENTION	DOCUMENTS POUR LA DEMANDE	PRISE EN CHARGE	CONTACT
Projet de Transition Professionnelle (PTP) anciennement CIF (Congé Individuel de Formation)	Salariés du secteur privé en cours de contrat CDI, CDD, intérimaires, intermittents, sous certaines conditions.	<ul style="list-style-type: none"> - Être salarié. - Cohérence du projet (- Pertinence du parcours de formation - Perspectives d'emploi (débuchés au niveau régional, notamment) 	Voir avec : https://www.transitionspro.fr/	Ce dispositif permet la prise en charge du prix de la formation et le maintien d'une rémunération pendant la durée de l'action de formation.	Transition Professionnelle Grand Est : 
Fondation deuxième chance	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes de 18 à 62 ans, ayant traversé de lourdes épreuves de vie 	https://www.deuxiemechance.org/etre-aide	5000 euros maximum	
AIF (Aide individuelle de Formation)	- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du projet professionnel par un stage et/ou enquêtes métiers (OBLIGATOIRE) - Formations non financées intégralement par le CPF Formations s'inscrivant dans le cadre d'un Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). 	- Demander un devis et un programme de formation à l'organisme en charge de la formation ciblées.	- La prise en charge de la formation correspond au coût de la formation, limitée à 8000€ maximum, ou 5000€ dans le cas d'un CSP.	- Faire valider auprès de son conseiller Pôle Emploi

AIDE	STATUT DE DEMANDEUR	CRITERES d'OBTENTION	DOCUMENTS POUR LA DEMANDE	PRISE EN CHARGE	CONTACT
ARIF (Aide Régionale Individuelle à la Formation)	<ul style="list-style-type: none"> - Demandeur d'emploi, inscrit à Pôle emploi et domicilié dans le Grand Est - Jeune de 18 ans révolus, sorti du système de formation initiale et suivi par une Mission Locale - Salarié dans le secteur privé, dans une démarche de reconversion 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité est donnée au public de plus de 30 ans. - Validation du projet professionnel par un stage et/ou enquêtes métiers (OBLIGATOIRE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Votre CV - Une lettre de motivation - Un devis nominatif pour votre formation - Le calendrier et le programme de votre formation - La validation de votre projet par votre conseiller - La fiche de l'organisme de formation - Le certificat Qualiopi transmis par l'organisme de formation 	<p>Bénéficiez de l'aide régionale pouvant aller jusqu'à 6 000€</p> <p>Info sur :</p>  <p>https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-regionale-individuelle-a-formation-arif/</p>	<p>Demandeurs d'emploi : par votre conseiller (Pole Emploi, Mission Locale ou CAP Emploi). Salariés : Faites valider votre projet de formation par Transition Pro</p>
CPF (Compte Personnel de Formation)	Salarié ou demandeur d'emploi	Avoir travaillé au moins un an.	Les démarches s'effectuent par le CPF.	Voir votre espace personnel sur le compte personnel de formation.	<p>CPF</p> 